

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 2 juillet 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 31, boulevard Georges-Gagné Sud

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne la modification d'un projet d'agrandissement et de rénovation commerciale et vise à :

- Permettre un pourcentage de maçonnerie de 26 % sur la façade latérale gauche, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un pourcentage de maçonnerie minimal de 75 % sur cette façade.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 17 juin 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier